

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 17 : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS ET TROTINETTES – MODALITÉS 2023.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

I - Contexte et évaluation du dispositif sur 2022 :

En 2022, la CAPH a mis en place une aide financière pour l'achat d'un vélo classique ou électrique ou d'une trottinette électrique. Ce dispositif était destiné à l'ensemble des habitants du territoire de la Porte du Hainaut.

La ville de Denain, déjà engagée dans une démarche de transition environnementale a souhaité compléter l'aide intercommunale avec une aide financière communale pour l'acquisition de vélos et trottinettes.

Les Denaisiens devaient donc avoir obtenu la notification d'octroi de l'aide intercommunale afin de pouvoir faire la demande d'aide financière auprès de la ville.

Pour la ville de Denain, en 2022, c'est donc :

- 102 dossiers reçus,
- 10 vélos classiques financés,
- 33 vélos électriques financés,
- 59 trottinettes financées.

Pour un total d'aides allouées de **9 642,62 €**.

.../...

II - Reconduction du dispositif CAPH pour 2023 :

En 2022, le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo ou d'une trottinette par la CAPH a rencontré un vif succès. 1000 foyers ont pu bénéficier de l'aide financière sur l'ensemble du territoire de la Porte du Hainaut. Ainsi, l'enveloppe dédiée a été consommée au 30 septembre 2022 et les administrés ne pouvaient plus déposer de dossier après cette date.

Pour l'année 2023, la CAPH a validé lors du conseil communautaire du 6 février 2023, la reconduction de son dispositif avec une effectivité au 1^{er} mars 2023. L'enveloppe prévue est de 200 000 € pour l'ensemble de son territoire. L'aide concernant les trottinettes sera plafonnée à 100 € et désormais d'autres types de vélos pourront être financés.

Les personnes intéressées devront avoir réalisé leur achat dans un délai de moins de 3 mois et à partir du 1^{er} mars 2023.

La CAPH a fait le choix de proposer un dépôt de dossier uniquement en ligne. Ceux-ci doivent être déposés dans les trois mois suivant l'achat de l'équipement.

III - Reconduction du dispositif Ville de Denain et modalités 2023 :

Aussi, la ville de Denain, ayant la volonté de poursuivre son engagement dans le développement des mobilités douces et de continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serres souhaite reconduire également l'aide financière communale pour l'acquisition de vélo et trottinettes pour l'année 2023.

Les conditions sont les suivantes (*identiques à 2022 et pour les achats à partir du 1^{er} mars 2023*) :

- Etre majeur,
- Résider à Denain,
- Bénéficier de l'octroi de l'aide financière de la CAPH,
- Achat d'un équipement dans les conditions de la CAPH.

L'aide attribuée par la ville est à hauteur de 50 % de l'aide attribuée par la CAPH.

Le montant de l'aide attribuée pour un vélo ou une trottinette éligible est donc plafonné à 25 % du prix d'achat TTC.

Les administrés ayant bénéficié du bonus de 20€ pour l'achat simultané d'un équipement, bénéficieront d'un bonus de 10 € par la ville de Denain.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Elle ne peut être octroyée si le même foyer en a déjà bénéficié en 2022.

Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

Une délibération d'attribution groupant les demandeurs sera présentée à chaque Conseil Municipal afin de valider l'octroi de l'aide communale 2023 aux habitants ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

- la fiche de renseignement,
- le courrier attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- la facture de l'équipement,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un RIB.

.../...

À titre d'information, pour l'année 2023, les aides communales maximales seront de :

➤ Achat d'un vélo classique adulte :

- . Neuf : 75 € d'aide maximum,
- . Occasion : 37,5 € d'aide maximum.

➤ Achat d'un vélo à assistance électrique adulte (*pliant ou non, vélo de course exclu*) :

- . Neuf : 150 € d'aide maximum,
- . Occasion : 75 € d'aide maximum.

➤ Achat d'une trottinette électrique adulte :

- . Neuve uniquement : 50 € d'aide maximum.

IV - Modalités pour les administrés « pénalisés » :

Du fait de la consommation de l'intégralité des crédits communautaires, les personnes ayant acheté leur vélo ou leur trottinette entre le 30 septembre 2022 (*fin du dispositif CAPH 2022*) et le 1^{er} mars 2023 ne peuvent bénéficier d'aucune aide.

Il est donc proposé que les administrés « pénalisés » puissent au moins bénéficier de l'aide financière de la ville de Denain. Les conditions seront les suivantes :

- Être majeur,
- Résider à Denain,
- Avoir effectué son achat entre le 30 septembre 2022 et le 28 février 2023,
- Chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes,
- Pour l'achat d'un véhicule adulte : vélos classiques (*hors VTT, hors vélos de courses*), vélos pliants, vélos à assistance électrique (*hors VTT, hors vélos de courses*), équipés de batteries sans plomb, trottinettes électriques (*hors draisienne*).

Le dossier comprendra :

- La fiche de renseignement dûment complétée,
- Une pièce d'identité en cours de validité,
- L'attestation sur l'honneur qui engage le demandeur à ne pas revendre le vélo dans les 3 ans suivants son achat,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- La facture acquittée au nom du demandeur présentant les caractéristiques de l'équipement,
- Le certificat d'homologation,
- Un RIB.

Les administrés devront donc remplir les conditions et la composition du dossier sur les modalités 2022 de la CAPH et de la ville de Denain.

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal n° 20 en date du 10 décembre 2021 relative à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du lundi 6 février 2023 relative à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants de La Porte du Hainaut pour l'année 2023,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

● **D'APPROUVER** l'octroi de l'aide financière communale aux administrés denaisiens ayant acheté leur équipement entre le 30 septembre 2022 et le 28 février 2023 n'ayant pas bénéficié de l'aide de la CAPH.

● **D'APPROUVER** la reconduction de l'aide financière à l'acquisition de vélos et trottinettes pour l'année 2023 selon les modalités définies dans la présente délibération,

● **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre, dans la limite du budget qui sera alloué, les décisions afférentes à l'attribution des aides et de procéder à leur versement,

● **DE SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette aide,

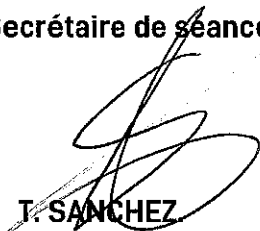
● **DE SIGNER** tous documents nécessaires aux fins d'obtenir le remboursement de l'aide en cas de non-respect des engagements par le bénéficiaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,


Le Maire par délégation du Maire
S. LEMOINE
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....